



AUTO-ÉCOLE AGORA

83, rue de la république 92800 PUTEAUX
01.47.17.05.77 – <https://www.autoecoleagora.net>
Siret : 818 442 204 00017 – APE : 8553Z
Agrément : E 16 092 0012 0 – TVA : FR59818442204
N° d'Activité Professionnelle : 11922282092

LES ENJEUX DE LA FORMATION, SON DÉROULEMENT ET LES CONDITIONS DE PASSAGE DES ÉPREUVES DE L'EXAMEN À LA CATÉGORIE « B » DU PERMIS DE CONDUIRE

Les enjeux de la formation à la conduite

En France, la route est la première cause de mort violente et concerne une part importante des conducteurs débutants. La vitesse est la première cause des accidents mortels en France [31%], suivie de l'alcool, puis des stupéfiants [19% et 9%].

Les conducteurs débutants représentent une part trop importante des tués et des blessés sur la route. Pour aider ces nouveaux conducteurs à se déplacer avec un risque faible de perdre la vie ou de la dégrader, un programme de formation est mis en place.

L'objectif général est d'amener tout automobiliste débutant à la maîtrise de compétences en termes de savoirs, savoir-faire, savoir être et savoir devenir.

C'est pourquoi la formation doit permettre :

- De comprendre que les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité. L'accident est la conséquence d'un dysfonctionnement du système homme-véhicule-environnement, la formation constitue une approche qui prend en compte ces trois composantes ;
- De prendre conscience des facteurs de risque ;
- D'adopter une conduite apaisée, respectueuse des autres usagers, respectueuse de l'environnement ;
- D'adopter une conduite responsable.

Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante, les parcours de formation proposés nous permettront de vous guider dans votre progression avec l'aide de votre enseignant diplômé de la sécurité routière ou de votre accompagnateur.

Le déroulement de la formation

• Une évaluation préalable avant l'entrée en formation. Cette évaluation porte sur vos capacités et connaissances sensori-motrices ; vos capacités de compréhension et de traitement ; vos aspects émotionnels et affectifs ; vos facteurs de volonté ; vos capacités de perception, d'analyse et de décision ; vos capacités d'attention et de mémoire de travail. Elle est réalisée sur tablette et dure 45 minutes.

Cette évaluation permet l'estimation du nombre de leçons nécessaire à votre formation. Cette formation sera d'au moins 20 heures pratique pour la catégorie B, sauf si vous êtes déjà titulaire d'une autre catégorie de permis (sauf les catégories AM et B1) et au moins 13 heures pour la catégorie B78.

Suite à cette évaluation, un contrat de formation est établi.

Le volume d'heures de conduite peut être revu d'un commun accord entre les différentes parties au cours de votre formation.

• Des cours théoriques exposant des grands thèmes de la sécurité routière, des séries d'entraînement et des examens blancs conformes aux conditions d'examen, sont organisés en présentiel à l'auto-école et à distance sur le site prepacode-enpc.fr, avec votre login et mot de passe.

Vous pouvez suivre votre progression et vos statistiques sont transmises à votre enseignant pour un suivi personnalisé.

Dès que vous atteignez le niveau requis vous pouvez vous présenter à l'épreuve du code de la route.

Vous pouvez vous former en alternant la formation théorique et la formation pratique.



AUTO-ÉCOLE AGORA

83, rue de la république 92800 PUTEAUX
01.47.17.05.77 – <https://www.autoecoleagora.net>
Siret : 818 442 204 00017 – APE : 8553Z
Agrément : E 16 092 0012 0 – TVA : FR59818442204
N° d'Activité Professionnelle : 11922282092

- Un apprentissage progressif de la conduite.

4 compétences générales sont enseignées, ces compétences sont détaillées dans votre livret d'apprentissage dématérialisé.

Vous allez dans un premier temps apprendre à maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible voire nul, dans un second temps apprendre à appréhender la route et circuler dans des conditions normales, puis apprendre à circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers et enfin apprendre à pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

Chaque compétence est détaillée en sous-compétences qui sont travaillées dans différents domaines didactiques : Procédures ; Risques ; Influences de l'entourage/ pressions sociétales.

Pour chacun des objectifs de votre programme, votre formateur mettra en place des évaluations. Pour ce faire, il vous précisera les critères et les conditions de réussite. Il vous sera ainsi possible de mesurer votre réussite ou d'apprécier les éléments à faire progresser. De même, pour chacun des objectifs, qui impliquent la conscience que vous aurez de vos capacités, de vos motivations et de vos limites, des auto-évaluations sont à votre disposition dans votre livret drive.

En fin de leçon votre enseignant remplit votre fiche de suivi dématérialisée qui retrace votre progression et valide vos compétences.

Durant la formation, pour évaluer votre autonomie sur les compétences générales de votre programme de formation, des bilans de compétences sont organisés.

En fin de formation votre enseignant procède à un bilan de compétences pour évaluer votre aptitude au passage à l'examen pratique du permis de conduire. Il s'effectue dans le cadre d'un examen blanc pour retrouver les conditions de l'examen.

Lorsque l'ensemble des compétences requises est validé, votre formateur pourra alors vous présenter aux épreuves du permis de conduire.

Les cours pratiques sont individuels et sont dispensés par 1 enseignant.

- L'utilisation systématique du livret d'apprentissage comme outil de dialogue entre l'élève et l'enseignant.

Ce livret d'apprentissage est avant tout un outil pédagogique utilisé conjointement par l'élève et l'enseignant de la conduite pour matérialiser les objectifs et la progressivité de la formation.

La détention du livret d'apprentissage est obligatoire pour toute personne apprenant à conduire un véhicule, sur les voies ouvertes à la circulation publique en vue de l'obtention du permis de conduire (art. R. 221-3 du code de la route).

- Accompagner l'élève à chaque présentation à l'examen pratique.
- Mettre en place la formation continue de nos enseignants à chaque fois que cela est nécessaire.
- Mesurer la satisfaction de nos élèves.



AUTO-ÉCOLE AGORA

83, rue de la république 92800 PUTEAUX
 01.47.17.05.77 – <https://www.autoecoleagora.net>
 Siret : 818 442 204 00017 – APE : 8553Z
 Agrément : E 16 092 0012 0 – TVA : FR59818442204
 N° d'Activité Professionnelle : 11922282092

Les épreuves du permis de conduire de la catégorie B

L'examen théorique général :

L'épreuve se passe dans un centre d'examen géré par un opérateur privé.

C'est une épreuve de type QCM.

Les candidats sont reçus à l'examen à partir de 35 bonnes réponses sur 40 questions.

L'examen pratique comprend :

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire est évaluée par un expert : l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

Le jour de l'examen, l'épreuve vous est présentée individuellement par l'expert, qui vous précise ce que vous allez devoir faire :

- Réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier ;
- Suivre un itinéraire ou vous rendre vers une destination préalablement établie, en vous guidant de manière autonome, pendant une durée globale d'environ cinq minutes ;
- Réaliser un freinage pour s'arrêter avec précision et réaliser une manœuvre en marche arrière ;
- Procéder à la vérification d'un élément technique à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule, répondre à une question en lien avec la sécurité routière et à une question portant sur les notions élémentaires de premiers secours ;
- Appliquer les règles du code de la route, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs ;
- Adapter votre conduite dans un souci d'économie de carburant et de limitation de rejet de gaz à effet de serre ;
- Faire preuve de courtoisie envers les autres usagers, et notamment les plus vulnérables.

L'évaluation réalisée par l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités.

Cette évaluation consiste en un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité.

L'expert s'attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée. Un échange entre l'expert et vous peut s'instaurer au cours de l'épreuve.

À l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans la grille d'évaluation ci-après

Bilan des compétences	Niveau d'appréciation				Autonomie conscience du risque			
	E	0	1	2	3			
Connaître et maîtriser son véhicule								
Savoir s'installer et assurer la sécurité à bord								
Effectuer des vérifications du véhicule								
Connaître et utiliser les commandes								
Appréhender et suivre								
Prendre l'information								
Adapter son allure aux circonstances								
Appliquer le règlementation								
Partager la route avec les autres usagers								
Communiquer avec les autres usagers						0	0	0
Partager la chaussée						0,5	0,5	0,5
Maintenir des espaces de sécurité						1	1	1
Sous-totaux						+1		
Civilité au volant						+1		
Conduite économique et respectueuse de l'environnement						+1		
Total général								

Bilan des compétences	Niveau d'appréciation				Autonomie conscience du risque			
	E	0	1	2	3			
Connaître et maîtriser son véhicule								
Savoir s'installer et assurer la sécurité à bord								
Effectuer des vérifications du véhicule								

CERTIFICAT D'EXAMEN DU PERMIS DE CONDUIRE (Mod. H)
 N° : _____ SÉRIE
 Date : _____ Centre : _____ N° de département : _____
 L'expert(e) - Nom : _____ Chargé(e) de l'évaluation de l'épreuve en circulation de : _____
 (Il porte le numéro Code : son de rétroviseur sur le bonjour et il y a le) Pénurie : _____
 Catégorie de permis sollicitée : A A1 B B1 E C EC D ED

Atteinte de la réussite à l'examen de l'inspecteur : (révisé) le : _____ à _____
 N° de département : _____ de jours _____ Ministère des catégories de permis : _____
 Régularisation Dispensation d'épreuve pratique (Art. R.224-20 du Code de la Route) N° du permis : _____

Résultat d'examen : 01 011 012 013 015 A1
 FAVORABLE INSUFFISANT
 Valeur titre de conduite à compter du : _____
 Valeur validité carte papier : _____
 Autres codes : _____

Signature : _____